REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET DE L'ELECTRICITE
CELLULE D'EXECUTION DES PROJETS-EAU

Projet de Facilitation des Investissements (PFI) et Projet de Développement de la Capacité Statistique Pour Améliorer la Prise de Décision « DECIDE »

RECRUTEMENT D'UN(E) SPECIALISTE EN GESTION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX (SGRE)

TERMES DE REFERENCE

1. Contexte

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC) a adressé à la Banque Mondiale une requête relative au financement de deux nouveaux projets, le Projet de Facilitation des Investissements (PFI) et le Projet de Développement de la Capacité Statistique pour Améliorer la Prise de Décision (DECIDE).

Le PFI s'inscrit dans une initiative nationale et multi sectorielles visant à accélérer la mise en œuvre des projets et plus particulièrement au niveau des secteurs de l'agriculture, de l'eau, de l'énergie et du transport. Le PFI appuiera également le renforcement de capacités des acteurs dans la mise en œuvre des projets : passation de marchés/approvisionnement, gestion financière et décaissement, gestion des risques environnementaux.

Le PFI sera mis en œuvre sur une période de quatre (4) ans à compter de sa date d'entrée en vigueur. Les fonds du projet (financement de la Banque Mondiale) servira à financer les activités prévues dans le cadre de la mise en œuvre du projet.

Ce projet vise à renforcer la gestion des investissements publics en aidant le Gouvernement à réaliser des études de faisabilité pour des investissements clés dans les infrastructures. II contribuera également au renforcement des capacités du Gouvernement en matière de gestion fiduciaire, du suivi et de l'évaluation, ainsi que de la gestion des risques environnementaux et sociaux le cadre de la préparation et de la mise en œuvre des investissements publics.

Le projet DECIDE s'inscrit dans une initiative nationale du renforcement du système statistique national, axée sur la réalisation du Deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH2), pierre angulaire du système statistique national, ainsi que sur l'utilisation des données du RGPH2 et des données complémentaires pour la prise de décision. Il sera mis en œuvre sur une période de près de cinq (5) ans, avec les fonds du projet (financement de la Banque Mondiale) couvrant les activités prévues dans le cadre du projet. Il convient de noter que le RGPH2 sera cofinancé par la Banque africaine de développement, dont le financement est prévu d'être géré par la même Unité de Gestion du Projet (UGP), afin de garantir une coordination intégrée des deux sources de cofinancement.

2. Objectifs de la mission et composante du projet

L'objectif de la mission du Spécialiste en Gestion des Risques environnementaux (SGRE) est d'assurer, conformément à la législation environnementale nationale et aux normes environnementales et sociales de la Banque mondiale, la prise en charge adéquate et efficiente des aspects environnementaux dans la mise en œuvre de toutes les activités du projet PFI et du projet DECIDE. Le projet ne comportant aucuns travaux de génie civil ni de construction, les

risques environnementaux à gérer sont des risques en aval, attachés aux futurs investissements dont le PFI prépare les études. L'instrument central de la mission est l'Outil de screening environnemental et social, appliqué à chaque produit d'assistance technique, ainsi que l'intégration systématique des exigences des Normes environnementales et sociales (NES) dans tous les termes de référence des études de faisabilité.

Les deux projets de la Banque mondiale sont chacun constitué de trois (3) composantes dont la présentation est ci-après :

Composantes du PFI

Composante 1 : Etudes préparatoires
Cette composante permettra la réalisation de diverses études de faisabilité pour les projets d'infrastructures devant renforcer la capacité du Gouvernement à mobiliser des financements et à faciliter l'exécution des projets dans les secteurs de l'agriculture, le transport, l'énergie et de l'eau.

Composante 2 : Renforcement de capacités
Cette composante contribuera fortement au renforcement des capacités des acteurs et surtout de la préparation de cadres désormais aptes à contribuer à une mise en œuvre diligente et satisfaisante des projets (qualité de dossiers, respect des procédures et directives, respect des normes). Il s'agira surtout de faire face aux défis majeurs dans les domaines de la gestion fiduciaire (passation de marches et gestion financière), de la mise en œuvre effective des sauvegardes environnementales et sociales, du suivi évaluation, de la gestion des projets.

Composante 3 : Gestion et coordination du Projet.
Cette composante financera tous les coûts opérationnels du Projet, notamment les coûts nécessaires à la coordination, à l'administration et au suivi des activités du Projet par l'UGP.

Composantes du DECIDE

Composante 1 : Deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH-2)
Cette composante soutient la mise en œuvre du RGPH2 qui fournira des données démographiques et socioéconomiques actualisées, essentielles pour la planification et l'élaboration des politiques. Elle cofinancera (avec la Banque africaine de développement) notamment la cartographie censitaire, les opérations pilotes, le dénombrement, l'analyse et la diffusion des données, ainsi que l'assistance technique nécessaire à la préparation et à la conduite des principales activités.

Composante 2 : Renforcement de l'utilisation des données du recensement et des données complémentaires
Cette composante vise à améliorer la disponibilité, la qualité et l'utilisation des données statistiques pour l'élaboration des politiques publiques et la prise de décision. Elle appuie le renforcement des capacités des institutions productrices de données, le développement d'outils et de systèmes statistiques, la production de données prioritaires ainsi que la diffusion et l'exploitation des statistiques pour le suivi des politiques publiques et des programmes de développement.

Composante 3 : Gestion et coordination du Projet

Cette composante financera tous les coûts opérationnels du Projet, notamment les coûts nécessaires à la coordination, à l'administration et au suivi des activités par l'UGP.

3. Gestion des projets

La gestion de ces 2 projets sera assurée par une même Unité de Gestion de Projet (UGP-PFI/DECIDE) qui sera mise en place au Ministère du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement. L'UGP est placée sous la supervision directe du Secrétaire Général du Ministère du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement et dirigée par un Coordonnateur. La Cellule d'exécution des Projets Eau « CEP-O » n'intervient qu'à titre transitoire, pendant la seule phase de l'avance de préparation (PPA), pour un appui fiduciaire et d'exécution ; elle n'est pas l'organe d'exécution du projet. À ce titre strictement transitoire, elle assure :

- La préparation diligente des projets conformément aux standards de la Banque Mondiale ;
- La gestion fiduciaire (la gestion financière et la passation des marchés) de différentes activités assignées ;
- Le lancement des études et activités clés pour le bon démarrage du projet ;
- Le recrutement du personnel pour la mise en place de l'UGP ;
- la garantie de la conformité avec les aspects environnementaux et sociaux du Projet.

La CEP-O sera appuyée par une équipe des points focaux du ministère du Plan et de Coordination de l'Aide au Développement, des ministères sectoriels et de l'Institut National de Statistiques (INS).

4. Attributions et tâches

Le Spécialiste en Gestion des Risques Environnementaux (SGRE) est responsable de l'intégration systématique des exigences environnementales et sociales du Cadre environnemental et social (CES) de la Banque mondiale dans l'ensemble des activités des projets PFI et DECIDE. Dans un contexte sans travaux de génie civil, son rôle est centré sur la gestion des risques en amont : application de l'outil de screening à chaque produit d'assistance technique, intégration des Normes environnementales et sociales dans les termes de référence des études de faisabilité, suivi des engagements du PEES, et renforcement des capacités institutionnelles.

Sous la supervision du Coordonnateur de l'UGP-PFI/DECIDE, le SGRE sera chargé de :

- Veiller au respect scrupuleux des principes et prérogatives stipulés dans la Loi-cadre sur l'Environnement et les normes environnementales de la Banque mondiale ;
- S'assurer de la qualité des instruments de sauvegarde environnementale qui seront produits par des consultants :
- Contribuer à l'évaluation, au réexamen et au contrôle en liaison avec l'ACE, de la conformité des produits d'assistance technique et des études de faisabilité et l'Outil de screening environnemental et social du projet, et à porter des observations sur les rapports d'étude environnementale et sociale.
- Assurer l'appropriation des documents de gestion environnementale et sociale du Projet (PEES, PGMO, Plan de sécurité des missions de terrain et code de conduite) par l'équipe du Projet, les partenaires impliqués dans sa mise en œuvre et les bénéficiaires des activités du Projet PFI ;

- Assurer la coordination et le suivi de la mise en œuvre des mesures prévues dans les documents de sauvegardes environnementales et Sociales du Projet PFI ;
- Concevoir les outils, initier et coordonner la collecte des données de suivi de la mise en œuvre des mesures de sauvegardes environnementales et leur intégration dans le logiciel de suivi et évaluation ;
- Conduire ou veiller au respect de la réalisation du criblage environnemental systématique des activités du projet en vue de leur catégorisation environnementale ;
- Définir les besoins en études et/ou audits nécessaires pour un bon suivi environnemental, élaborer les termes de référence de ces études et audits, assurer le suivi de la réalisation et la diffusion des résultats ;
- Appuyer et former l'équipe du projet PFI, les agents et structures impliqués dans le suivi environnemental ;
- Contribuer au développement des indicateurs environnementaux d'évaluation et de suivi (indicateurs de procédures, d'impacts et de résultats) ;
- Veiller à ce que les termes de référence de toutes les études de faisabilité et de toutes les prestations d'assistance technique financées par le projet intègrent les exigences des Normes environnementales et sociales de la Banque mondiale, et donner un avis de non-objection interne préalable à leur transmission à l'Association.
- Identifier et évaluer les impacts potentiels des futurs grands investissements (énergie, transport, eau) qui seront préparés dans le cadre du projet, et veiller à ce qu'ils soient adressés dès la phase de conception.
- Apporter un appui dans le suivi de la mise en œuvre des mesures environnementales des PGES et des recommandations des missions de terrain et de supervision.
- Participer aux différentes missions de terrain (Screening, surveillance et suivi environnemental, renforcement de capacités, consultations des parties prenantes, etc.), dans le strict respect du Plan de sécurité des missions de terrain et du code de conduite du projet
- Apporter un appui à l'élaboration des différents rapports (mission, screening, atelier, suivi et surveillance environnemental, mensuel, semestriel, annuel, circonstancié, etc.), étant entendu que les rapports de projet sont transmis à l'Association au plus tard quarante-cinq (45) jours après la fin de chaque semestre civil
- Participer à la sélection de Consultant /cabinet (firme) dans le processus de passation de marché,
- Participer aux rencontres/réunions de concertation avec les acteurs à la base, les autorités locales, les agences d'exécution et partenaires techniques du Projet PFI pour échanger des idées sur la prise en compte des groupes vulnérables dans les activités du Projet PFI ;
- Concevoir, tenir à jour et appliquer l'Outil de screening environnemental et social à chaque produit d'assistance technique (étude de faisabilité, étude technique, avant-projet, outil numérique) avant sa validation, et documenter les résultats du screening dans un registre accessible à l'Association ;
- Assurer le suivi de l'exécution des engagements et des échéances du Plan d'engagement environnemental et social (PEES) et en rendre compte périodiquement au Coordonnateur et à l'Association ;
- Veiller à l'application des Procédures de gestion de la main-d'œuvre (PGMO, NES n° 2) à l'ensemble du personnel de l'UGP, des consultants et des bureaux d'études, ainsi qu'à la signature du code de conduite par toute personne intervenant pour le projet ;
- Notifier immédiatement au Coordonnateur, puis à l'Association, tout incident ou accident environnemental grave lié au projet, et assurer le suivi du plan d'action correctif, en suivant la procédure ESIRT ;

- Intégrer systématiquement dans les TDR des dispositions visant à identifier et évaluer les enjeux riverains, en conformité avec la Politique Opérationnelle OP 7.50.
- Assurer le transfert de compétences au point focal et au cadre du MPCAD associé à la fonction dans le cadre du dispositif de jumelage, et contribuer aux activités du Centre d'apprentissage environnemental et social et au renforcement de l'Autorité congolaise de l'environnement (ACE).
- Effectuer toutes autres tâches jugées nécessaires pour le Projet PFI ou DECIDE.

Missions ponctuelles de courte durée

Le SGRE, dans le cadre de ses fonctions, sera chargé d'effectuer des missions ponctuelles de courte durée sur les sites pressentis des futurs investissements faisant l'objet des études financées par le projet, afin d'apprécier les risques environnementaux en aval, de vérifier la qualité des consultations menées par les bureaux d'études et le suivi des recommandations environnementales. Ces missions s'effectuent conformément au Plan de sécurité des missions de terrain du projet.

5. Durée et lieu de la mission

Le SGRE signera un contrat à temps plein de douze (12) mois renouvelable sur la base des performances jugées satisfaisantes par le Coordonnateur de l'UGP-PFI/DECIDE. Son bureau sera basé à Kinshasa, au siège de l'UGP-PFI/DECIDE. Le poste de spécialiste environnemental étant l'un des sept postes dont le pourvoi constitue une condition d'entrée en vigueur du crédit, le SGRE est recruté et mobilisé avant l'entrée en vigueur, l'équipe devant être pleinement opérationnelle au moins un mois avant celle-ci, et maintenu en fonction pendant toute la durée du projet. Ses termes de référence, son expérience et ses qualifications doivent être jugés acceptables par l'Association.

6. Qualifications professionnelles

- Diplôme (BAC+5) en sciences de l'environnement, génie de l'environnement, géographie physique, écologie appliquée, aménagement du territoire, ou génie civil ou un diplôme universitaire de niveau (BAC +5) dans d'autres domaine avec une spécialisation en évaluation environnementale ;
- Au moins cinq (5) ans d'expérience dans la gestion des risques environnementaux de projets de développement financés par des partenaires techniques et financiers ;
- Avoir suivi une formation sur les normes environnementales et sociales de la Banque mondiale et de la législation nationale en matière d'environnement ;
- Avoir participé à l'élaboration ou à la mise en œuvre d'au moins trois (03) instruments de gestion des risques environnementaux et sociaux (PGMO, outil de screening, EIES, PGES-C, ou équivalent) ;
- Avoir participé à la rédaction d'au moins deux (02) termes de référence d'études (faisabilité, EIES, audit environnemental) intégrant les exigences environnementales et sociales des bailleurs ;
- Avoir participé à la revue ou conception de l'intégration E&S dans au moins deux études de faisabilité d'infrastructures ;
- Avoir des aptitudes de communication et une capacité d'exploitation de documents en anglais ;
- Avoir une bonne capacité d'analyse de rédaction et de synthèse ;
- Avoir un esprit d'initiative et une rigueur dans le traitement des dossiers ;

- Avoir une aptitude de travailler en équipe, sous pression et avec différents groupes d'acteurs ;
- Avoir une bonne maîtrise du Français écrit et parlé.

Souhaitable :

- Avoir une formation ou expérience en évaluation environnementale et sociale stratégique ou sectorielle (EESS)
- Une expérience de projets financés par la Banque mondiale
- Une expérience dans la gestion des projets d'Alimentation en eau potable (AEP), d'Electricité, de transport ou d'Agriculture
- Avoir exercé une fonction d'enseignement ou d'encadrement académique (assistant académique, chargé de TD, encadreur de mémoires) dans le domaine de l'environnement ou d'une discipline connexe, au niveau universitaire
- Avoir conçu et délivré au moins un programme de renforcement de capacités E&S (identification des besoins, modules, évaluation).

7. Critères de performances clés

- Respect de la Loi-cadre sur l'environnement, des dix Normes environnementales et sociales de la Banque mondiale et, en particulier, des engagements et des échéances inscrits au Plan d'engagement environnemental et social (PEES) ;
- Qualité des instruments de sauvegarde environnementale et sociale produits par des consultants ;
- Qualité et délai de mise en œuvre des mesures d'atténuation des impacts négatifs prévus dans les documents de sauvegarde environnementale et Sociale du Projet PFI ;
- Part des produits d'assistance technique ayant fait l'objet de l'Outil de screening environnemental et social avant validation et part des termes de référence d'études de faisabilité intégrant les exigences des NES (cible : 100 %) ;
- Qualité et respect des délais des rapports semestriels de suivi environnemental et social, transmis à l'Association dans les quarante-cinq (45) jours suivant la fin de chaque semestre civil, et notification immédiate à l'IDA de tout incident grave ;
- Conditions d'hygiène et de sécurité au sein de l'UGP-PFI/DECIDE, effectivité des Procédures de gestion de la main-d'œuvre (PGMO) et du Plan d'action EAS/HS, et fonctionnement du mécanisme de gestion des plaintes (MGP), y compris sa voie de signalement EAS/HS.

8. Méthode de sélection

Le SGRE sera sélectionné suivant la méthode de Sélection de Consultants Individuels (SCI) en application des dispositions du Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant un Financement de Projets d'Investissement (FPI) de la Banque mondiale en vigueur (Edition Septembre 2025) et plus précisément des clauses 7.36 et 7.37 « Sélection de Consultants Individuels par mise en concurrence ouverte ».

9. Dossier de candidature

Les dossiers de candidature devront comprendre, au moins, les éléments ci-après :

- une lettre de motivation datée et signée,
- un Curriculum Vitae détaillé daté et signé indiquant le parcours académique et l'expérience professionnelle du candidat. Détailler pour chacune des missions

mentionnées, les responsabilités, les tâches accomplies, le nom et l'adresse (physique et électronique) complète accessible du client et l'année d'exécution de la mission/référence, etc.,

- les copies légalisées du ou des diplômes par les autorités compétentes,
- les attestations de travail ou tout autre document faisant foi de l'expérience acquise.